

1836.

£182,180 à environ £57,900. Le gouvernement de Sa Majesté a offert de contribuer £20,000 à même le revenu casuel, si l'Assemblée voulait prélever un montant égal, et l'on demanderait le reste au Parlement. L'Assemblée s'est séparée sans adopter aucune mesure à l'égard de cette proposition. Son désir, en dépit de cette motion, de régler ces réclamations, et il a obtenu du Trésor la permission d'avancer £20,000 à même le revenu casuel avant que l'Assemblée vote sa part, mais cela ne devra pas gêner un arrangement général. Page 6

7 janvier,  
Downing  
Street.  
14 janvier,  
Downing  
Street.

Le même au même (n° 11). A transmis les rapports parlementaires que demandait Duncombe. 10

Le même au même (n° 12). A étudié la question des dépenses des sauvages, et le rapport de la Chambre des Communes sur le sujet. Réflexion faite, il croit que ce serait un manque de foi de retirer les présents aux sauvages, un titre pour l'avenir ayant été établi. Il (Head) fera faire une enquête pour connaître le nombre des sauvages, vivant aux Etats-Unis, qui reçoivent des présents, et il obtiendra un rapport établissant dans quelles circonstances ils les ont reçus. Bien qu'il serait injuste et impolitique de retirer soudainement, sans une compensation, ces présents aux sauvages vivant au Canada, il ne peut admettre qu'on les perpétue indéfiniment. Ne peut exprimer une opinion définitive sur la proposition de commuer ces présents en argent. Dalhousie s'oppose fortement à cette proposition. Autres opinions sur le sujet. Le Trésor a sanctionné un paiement en argent, mais il devra étudier si la commutation fera plus de bien aux sauvages, et n'aura lieu qu'avec leur libre consentement. Tout ce qu'on fera devra avoir pour objet leur avantage permanent. La convenance de réduire les dépenses faites pour le département des sauvages, parce qu'elles représentent une trop forte proportion relativement au coût total, et comme le travail sera diminué par la commutation des présents en argent ou autrement, on pourrait fort à propos opérer une réduction dans le département. Routh devra faire rapport sur cette partie de la question. Ses capacités. 11

15 janvier,  
Downing  
Street.

Glenelg à Head (n° 13). On devra informer le colonel Cameron que les mêmes considérations qui ont empêché qu'on se départit des règlements concernant les concessions de terres nous empêchent encore de faire une exception en sa faveur. 23

20 janvier,  
Downing  
Street.

Le même au même (n° 14). A reçu la dépêche de Colborne et la pétition de l'Eglise de Saint-André, Toronto, demandant une aide pécuniaire pour terminer le bâtiment. On ne pourrait accorder de l'aide qu'en puisant dans la caisse du revenu casuel et territorial, mais, dans les circonstances actuelles il n'est pas libre d'ordonner que l'on accorde quelque nouveau crédit. 25

2 février,  
Downing  
Street.

Le même au même (n° 15). Les lords du Trésor ont donné leur assentiment au montant prévu dans les estimations de l'année pour la solde de l'aide-de-camp, mais l'arrangement n'est que provisoire. 26

3 février,  
Downing  
Street.

Le même au même (n° 16). Obtenir de Gordon le relevé de la distribution des parts de prise, dont il a eu la disposition. 27

4 février,  
Downing  
Street.

Le même au même (n° 17). Conformément à leurs pétitions, les lords du Trésor ont consenti à abandonner la réclamation pour avances faites aux colons de Lanark. 28

6 février,  
Downing  
Street.

Le même au même (n° 18). A reçu la pétition de Ferguson, ancien caporal de l'artillerie royale pour arrérages de pension. L'artillerie a déjà rejeté la réclamation. Il ne peut intervenir. 29

7 février,  
Downing  
Street.

Le même au même (n° 19). A reçu la lettre de Leach, pasteur de l'Eglise de Saint-André, Toronto, demandant une aide pécuniaire pour compléter le bâtiment. Une lettre donnant les raisons qui l'empêchent d'accéder à cette demande a été envoyée à Colborne. 30

10 février,  
Downing  
Street.

Le même au même (n° 20). A reçu la dépêche de Colborne concernant McAuliffe, trouvé coupable de meurtre. La sentence de mort ne devra pas